Mise à disposition de personnel

Associations intermédiaires (AI)

Objectifs : mettre à disposition leurs salariés à titre onéreux auprès de divers utilisateurs : particuliers, associations, collectivités, entreprises pour des activités très variées.

Elles sont conventionnées par l'Etat sur un périmètre géographique déterminé, pour assurer l'accueil, le suivi et l'accompagnement vers des solutions d'emplois durables de personnes en difficultés sociales et professionnelles de leur bassin d'emploi.

L'AI signe un contrat de travail avec le salarié et conclut un contrat de mise à disposition avec l'utilisateur.

Recours aux missions temporaires :

Pour répondre à un accroissement temporaire d'activité ou à des remplacements de personnel, les ETTI ou les AI peuvent vous proposer des solutions. La connaissance fine des compétences et qualités de leurs intérimaires vous garantit un suivi de mission et un partenariat de qualité.

Exemple de partenariat entre une entreprise, une AI et une ETTI :

Depuis très longtemps nous faisons appel à Coup de main et à CdM intérim pour nos besoins en personnel, en remplacement ou pour des recrutements. Au delà de la satisfaction du service rendu, nous avons le sentiment de participer, à notre niveau, à l'insertion de personnes en difficulté en leur proposant du travail et en les embauchant pour la plupart.

D. THUAIRE, La Fromagère du Livradois à Fournols.

Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)

Objectifs : déléguer des intérimaires dans le secteur marchand (TPE, PME, grandes entreprises).

L'ETTI est assujettie à toutes les obligations légales et fiscales des entreprises de travail temporaire classiques.

Elles sont conventionnées par l'Etat pour assurer le recrutement de personnes en difficultés sociales et professionnelles agréées par Pôle Emploi, et les accompagner vers l'emploi.

Quelques exemples en Auvergne

Co-traitance, sous-traitance, réponse à un appel d'offres :

Un partenariat avec une SIAE peut vous aider à répondre à un appel d'offres, en particulier si le cahier des charges contient une clause d'insertion.

Exemple de partenariat entre une entreprise et une EI :

La collaboration avec l'EI EVE (Environnement Valorisation Emploi) a débuté en 2006 notamment par la mise à disposition de nos locaux à titre gratuit. En se positionnant sur le marché des éco organismes, nous avons souhaité développer l'offre d'insertion sur le bassin de Montluçon. Aujourd'hui les 2 entreprises sont en cotraitance sur le marché Eco Système et nous sous-traitons une partie de nos dossiers à EVE. Bien que partenaires, nous sommes dans une relation client-fournisseur avec une exigence sur la qualité et les délais. Nous n'avons jamais été déçus par cette collaboration qui permet dans notre politique commerciale d'axer sur le développement durable, car en travaillant avec EVE, le côté social vient en addition du respect de l'environnement. La cohabitation des salariés en insertion avec les nôtres est bénéfique pour tout le monde. Le partenariat entre Environnement Recycling et EVE est primordial et permet aux 2 entreprises de se compléter en assurant une certaine pérennité. Ce partenariat a même permis le développement des sociétés puisque nous démènagerons bientôt dans de nouveaux locaux, d'une superficie de 13 000m², de type haute qualité environnementale.

Jérôme AUCLAIR, d'Environnement Recycling entreprise qui a pour vocation le traitement des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)à Estivareilles

Entreprises d'insertion (EI)

Objectifs : produire des biens et des services en vue de leur commercialisation et répondre aux mêmes contraintes et impératifs de production qu'une entreprise classique.

Leur objet social est d'assurer une mission d'insertion socio professionnelle de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Elles sont conventionnées par l'Etat pour assurer le recrutement de personnes en difficultés agréées par Pôle Emploi, et les accompagner vers l'emploi.

Recrutement :

La mission principale des SIAE est de former et positionner sur le marché du travail des personnes qui en étaient éloignées. La crédibilité de leur structure est donc en jeu lorsqu'elles présentent des personnes aux entreprises.

Par exemple, pour garantir un recrutement de qualité, l'ACI propose une période d'immersion dont la durée peut aller jusqu'à 4 semaines. Pendant cette période, la personne ainsi recrutée reste salariée de la structure d'insertion, mais travaille au sein de l'entreprise.

De plus, les SIAE mobilisent des organismes de formation pour développer et attester des compétences de leurs salariés : CACES, habilitations électriques, soudure, manutention, sauveteurs secouristes du travail, prévention des risques, permis poids lourds etc ...

En outre, le référent chargé du suivi du salarié reste toujours en liaison avec l'entreprise utilisatrice.

Exemple de partenariat entre une entreprise et un ACI pour le recrutement :

Dans le cadre d'un partenariat entre COVED ECOSYNTHESE et l'ACI Chrysalide (porté par l'association Avenir), une convention d'immersion annuelle permet à toutes les salariées de l'atelier, par équipe de 4, d'intégrer l'entreprise afin de confirmer des compétences, des savoirs faire ainsi que leur adaptabilité dans des conditions réelles de travail. Cette convention permet, si le cas se présente, de procéder à un recrutement au sein de l'entreprise.

Fabien TOURNUT, chef de centre.

Prestation de services :

Les particuliers, les entreprises ou leurs comités peuvent utiliser les services d'une SIAE pour des prestations variées : travaux divers, repassage, nettoyage, restauration, couture.... Le choix de solliciter une SIAE n'est pas par intérêt économique, car les tarifs des SIAE sont ceux du marché, mais, au travers d'une prestation de services, de soutenir une structure qui permet, à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, de travailler.

Exemple de partenariat entre une entreprise et un ACI dont les supports d'activité sont le repassage et la couture :

C'est dans le cadre de notre projet «Conciliation vie professionnelle- vie privée et qualité de vie au travail» que nous avons sollicité en 2007 l'avis du personnel du site de Cataroux pour connaître leurs besoins en termes de services d'aide à la personne. Nous nous sommes alors rendus compte que la prestation «repassage» était un service vivement souhaité. Pour répondre aux besoins de nos employés et pour des raisons éthiques, nous avons choisi de travailler avec l'association «Femmes Solidaires». Après quatre ans d'existence, ce partenariat connaît un tel succès que nous sommes obligés de refuser certaines demandes. Des prestations de «couture» sont également proposées depuis peu... Le personnel est très satisfait du rapport qualité/prix des prestations de l'association «Femmes Solidaires» mais aussi de l'accueil chaleureux qui leur est réservé.
(NDLR A compter de janvier 2011, cette activité ne sera plus portée par l'association Femmes Solidaires mais par Inserfac)

Marielle Bravo - Chef du Personnel des sites Catarroux/Combaude Michelin

Entreprises & SIAE
Des pistes pour agir ensemble

Vous avez des besoins de recrutement les SIAE ont des réponses à vous proposer

Avec près de 14 400 salariés employés dans ces structures en Auvergne (chiffres 2009), les SIAE sont un réservoir important de compétences. Par le biais de la mise à disposition de personnel ou l'embauche directe de personnes préparées à l'emploi, l'entreprise peut satisfaire ses besoins en recrutement, notamment dans les secteurs d'activité en tension. Pour évaluer ces salariés en situation réelle, certaines SIAE peuvent vous proposer des périodes d'immersion de 4 semaines.

Recruter des personnes issues des SIAE peut être l'occasion pour certaines entreprises de former « sur mesure » de nouveaux salariés en fonction de ses besoins.

En outre, de nombreuses SIAE organisent des formations courtes pour leurs salariés telles que les CACES, la prévention des risques liées aux activités physiques, le sauveteur secouriste du travail, les habilitations liées au secteur du bâtiment.

Vous voulez répondre à des appels d'offres

Proches, flexibles, réactives, les SIAE travaillent dans leur coeur de métier comme des entreprises classiques. Elles vous apportent leur complémentarité pour trouver de nouveaux marchés et répondre ensemble à des appels d'offre.

Toutes les formes de collaboration économique sont possibles : co-traitance, sous-traitance, mise à disposition, intérim. Ce partenariat vous permet de bénéficier de l'appui d'un acteur expérimenté qui accompagne ses salariés au plus près.

La clause d'insertion dans les marchés publics

Le code des Marchés Publics prévoit la possibilité pour un maître d'ouvrage d'intégrer dans le cahier des charges de ses appels d'offres une clause d'insertion visant à améliorer l'emploi des personnes en difficulté. La clause est une des conditions du marché que toute entreprise doit s'engager à respecter. Les collectivités ont tendance à intégrer de plus en plus de clauses d'insertion dans leurs marchés publics. Les SIAE sont les partenaires indispensables pour y répondre. Pour plus d'informations rapprochez vous de votre unité territoriale de la DIRECCTE ou des SIAE de votre bassin d'emploi.

Production de biens et de services

Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)

Objectifs : accueillir et mettre en situation collective de travail salarié des personnes sans emploi.

Les ACI assurent le suivi et l'accompagnement des salariés vers l'emploi durable. Ils mettent en œuvre un encadrement professionnel sur des activités variées.

Ces structures sont conventionnées par l'Etat pour assurer le recrutement de personnes en difficultés sociales et professionnelles et les accompagner vers l'emploi. Les ateliers et chantiers d'insertion proposent à leurs salariés des formations et des périodes d'immersion en entreprise.

Vous souhaitez agir dans une logique de responsabilité sociale

Les entreprises en tant qu'acteurs de l'emploi peuvent jouer un rôle en faveur de plus d'équité sociale. En développant des collaborations avec les SIAE, elles concilient compétitivité et esprit de solidarité, notamment dans le cadre d'une politique d'achats responsables. Facteur de motivation pour les salariés, l'engagement solidaire s'inscrit dans une conception innovante de l'entreprenariat support d'une communication positive pour les entreprises.

Les supports d'activités des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) de la région

MARAICHAGE - AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS - BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BLANCHISSERIE, REPASSAGE - COMMERCE D'OCCASION - COUTURE - COLLECTE ET RECYCLAGE DES DEEE (déchets d'équipements électroniques et électriques) - CREATIONS DE VETEMENTS - ELECTROMENAGER - ESPACES VERTS, ENVIRONNEMENT - FEUTRAGE DE LAINE - MEDIATION SOCIALE - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - MOBILIER - NETTOYAGE – NETTOYAGE ECOLOGIQUE DE VEHICULES - PROPRETE – HOTELLERIE RESTAURATION - RECYCLAGE (informatique, palettes, pain, textile, carton ...) - RESSOURCERIES - SERVICES DE PROXIMITE - TEXTILE - TRANSPORTS - TRAVAIL TEMPORAIRE – TRI DES DECHETS - VITICULTURE ...

De la SIAE à l'Entreprise

Par la pratique de métiers divers et un accompagnement réalisé par des professionnels, les SIAE lèvent les freins à l'emploi des salariés en insertion de vos zones d'emploi et leur permettent l'acquisition de tous les pré-requis pour travailler dans votre entreprise : respect des autres, ponctualité, capacité de travailler en équipe, sécurité etc …

Pour plus d'information :

contacter les SIAE de votre zone d'emploi (voir carte à l'intérieur du document) et le site www.travaillonsensembleenauvergne.fr

Avec le soutien de la DIRECCTE Auvergne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

U2RIAE
Union Régionale des Réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique en Auvergne

Plaquette réalisée en novembre 2010 par l'U2RIAE
Union Régionale des Réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique
Contact : 17 rue Gaultier de Biauzat
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 31 57 25
Email : interreseaux-auvergne@orange.fr

Entreprises & Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Collaborations Mode d'EMPLOI

- Mieux recruter sur les secteurs en tension de main d'œuvre
- Trouver de nouveaux marchés
- Agir dans une logique de responsabilité sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

U2RIAE
Union Régionale des Réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique en Auvergne

Avec une carte de localisation de vos futurs partenaires à l'intérieur...

Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et partenariats avec l'Entreprise

Que sont les SIAE ?

En Auvergne près de 130 structures (SARL, Associations etc…) oeuvrent au quotidien pour proposer des parcours d'accès à l'emploi à leurs salariés et les ramener vers un travail durable en entreprise. Leur métier, c'est à travers la mise à disposition de personnel et la production de biens et de services, l'accompagnement professionnel et la formation des salariés.

Les SIAE conventionnées par l'Etat sont : les Ateliers et Chantiers d'Insertion, les Associations Intermédiaires, les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion et les Entreprises d'Insertion. Chacune de ses structures ayant ses particularités (voir au verso de ce volet).

Ce qui rapproche les SIAE et les entreprises du secteur classique ?

Les notions de travail et de territoire. Les SIAE mettent en oeuvre une pédagogie qui s'appuie sur la pratique d'un travail avec des exigences professionnelles et un accompagnement socioprofessionnel spécifique. Les SIAE réalisent le suivi de leur salarié et leur proposent des formations en adéquation avec leur projet personnel et les besoins du territoire (CACES, soudure, sécurité au travail …). Elles sont à la fois employeurs et formateurs. Elles ont une bonne connaissance de leurs salariés et peuvent les recommander en toute confiance aux entreprises.

Ce qu'elles proposent aux entreprises?

Engager des partenariats gagnant-gagnant pour l'emploi et le développement économique et renforcer les passerelles avec les entreprises. De plus en plus d'entreprises performantes et innovantes (TPE, PME et grandes entreprises) ont des partenariats avec des structures d'insertion par l'activité économique dans une logique d'intérêt mutuel. Celles qui ont essayé poursuivent l'expérience.

Vous voulez aller plus loin...

Les SIAE sont à votre disposition pour venir vous rencontrer. Pour contacter les SIAE de votre zone d'emploi consultez la carte régionale de ce document ou rendez-vous sur le site www.travaillonsensembleenauvergne.fr

CARTE des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en Auvergne

www.travaillonsensembleenauvergne.fr

ALLIER

ACI

ADEM	04 70 02 60 11
AVENIR	04 70 96 04 32
CDC VAL DE BESBRE SOLOGNE BOURBONNAISE	04 70 34 57 06
CPIE DE TRONÇAIS	04 70 06 14 69
ESIPP	04 70 47 23 39
ETUDES ET CHANTIERS	04 73 87 93 56
GALATEE	04 70 48 51 72
LE JARDIN DU CŒUR	04 70 08 04 54
MAIRIE D'YZEURE	04 70 48 53 00
PAIN CONTRE LA FAIM	04 70 97 86 60
PENELOPE SAINT-JEAN	04 70 28 86 36
REGIE MOULINS SUD	04 70 35 10 85

AI

ADEF	04 70 48 51 70
AIDES	04 70 48 01 23
A VOTRE SERVICE	04 70 97 50 92
COUP DE MAIN	04 70 05 43 10
LASER 03	04 70 35 36 36
NORD BOCAGE	04 70 67 85 59
PARTAGE ET TRAVAIL	04 70 20 93 14

EI

ENVIE MO	04 70 09 82 27
EVE	04 70 29 20 51
PENELOPE ULYSSE	04 70 28 86 36
RAPID'NET SERVICE	04 70 34 61 62
SIAEP 03	04 70 35 06 17

ETTI

ADEF +	04 70 48 51 71
LASER 03	04 70 35 36 36

HAUTE-LOIRE

ACI

ACCUEIL ST FRANCOIS	04 71 05 98 86
A.V.I. 43	04 71 56 09 26
CDC DE PAULHAGUET	04 71 76 98 68
CDC DE LAVOUTE CHILHAC	04 71 77 43 80
CESAME	04 71 04 06 70
COUP DE POUCE A L'EMPLOI	04 71 75 06 93
LE JARDIN DES ESTREYS	04 71 09 01 12
LES RESTOS DU COEUR	04 71 09 73 18
LES ATELIERS DE LA BRUYERE	04 71 77 61 32
MAISON POUR TOUS	04 71 02 45 69
MEYGALIT	04 71 01 04 28
PAUSE CAFE	04 71 65 84 78
REAGIR 43	04 71 74 84 23
REGIE DE QUARTIER	04 71 04 11 36
SICALA	04 71 04 16 41

AI

ACTION ET ENTRAIDE EN BRIVADOIS	04 71 50 07 07
ACTION ET ENTRAIDE LE PUY EN VELAY	04 71 09 10 47
ADEF	04 71 00 01 74
AIDE A LA RECHERCHE AU TRAVAIL	04 71 77 24 87
ULYSSE	04 71 56 03 36

EI

IDEE TRAVAUX	04 71 74 96 26
NATURELHOME	04 71 66 06 70
NTA	04 71 02 31 21

ETTI

ADEF+	04 71 05 69 04

CANTAL

ACI

ACART	04 71 48 22 69
A.I.C.V.	04 71 60 37 30
AFAPCA ACTIVE	04 71 43 07 20
CCAS COMMUNE DE ST FLOUR	04 71 60 61 20
CDC DU PAYS DE MURAT	04 71 20 22 62
CREATELIER	04 71 64 01 09
DISPO SERVICES MOSAIQUE	04 71 49 78 68
ETUDES ET CHANTIERS	04 71 20 14 34
LES BLEUETS REGAIN	04 71 64 64 01
OXYGENE	04 71 63 69 54
REAGIR	04 71 78 20 23
YDEALIS	04 71 40 85 42

AI

ACART	04 71 48 22 69
A.I.C.V.	04 71 60 37 30
ATEMR	04 71 78 53 32
CHEBA	04 71 48 89 10
DISPO SERVICES	04 71 46 87 13
NORD OUEST CANTAL	04 71 67 36 81

EI

ADAJ	04 71 64 30 72
EICART	04 71 64 53 68
LES JARDINS DE LA ROQUEVIEILLE	04 71 47 30 24
OXYPLUS	04 71 63 69 54

ETTI

CANTAL INTERIM	04 71 67 38 48
SUD MASSIF INTERIM	04 71 43 09 24

PUY-DE DOME

ACI

AVENIR	04 73 64 92 38
BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE	04 73 25 17 17
CCAS DE CEBAZAT	04 73 16 30 30
CCAS DE CHATEAUGAY	04 73 87 24 35
CCAS DE LUZILLAT	04 73 68 60 60
CCAS DE MENAT	04 73 85 50 29
CDC COUZE VAL D'ALLIER	04 73 96 63 31
CDC PUYS ET COUZES	04 73 96 24 81
CIAS ARDES COMMUNAUTE	04 73 71 89 79
CIAS CDC PAYS DE MENAT	04 73 85 52 53
CIAS SANCY ARTENSE	04 73 21 79 79
CIAS SIOULET-CHAVANON	04 73 21 88 68
COMBRAILLES ENTREPRENDRE	04 73 85 73 80
COMMUNE DE CHAMPEIX	04 73 96 24 80
COMMUNE DE MARINGUES	04 73 73 80 30
COMMUNE DE TOURZEL RONZIERES	04 73 71 43 01
DETOURS	04 73 72 29 34
ETUDES ET CHANTIERS	04 73 87 93 56
INSERFAC	04 73 34 97 96
LE FIL DU TEMPS	04 73 80 76 47
LES ATELIERS DES RESTOS DU CŒUR	04 73 84 24 81
PASSAGE PLUS	04 73 80 76 47
RELAIS ASEVE	04 73 69 06 75
SIVOM PAYS DE CHAMPEIX	04 73 96 24 80

AI

ADEF DE FACTO SERVICES	04 73 30 80 69
COUP DE MAIN	04 73 82 26 10
JOB AGGLO	04 73 23 15 17
LA COURTE ECHELLE	04 73 24 30 61
LE TREMPLIN	04 73 84 27 80
PASSERELLE	04 73 80 18 62
PATCHWORK	04 73 89 67 01
RELAIS ASEVE	04 73 69 06 75

EI

APIVALE	04 73 25 06 98
AUVERGNE SIN AGUA	06 01 80 57 75
BLANC PLUS	04 73 24 03 69
E.J.A.	04 73 23 56 35
ENVIE MO	04 73 25 06 98
IDEE TRAVAUX	04 73 68 52 21
LE BIAU JARDIN	04 43 11 23 00
MO ENTREPRISE	04 73 25 31 28
SIX TROIS	04 73 14 48 03

ETTI

ADEF+	04 73 17 35 21
CDM INTERIM	04 73 82 34 72
INSER'ADIS	04 73 23 30 28
PROFAC PROMETHEE	04 73 14 02 35

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE

U2RIAE
Union Régionale des Réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique en Auvergne

Carte et plaquette réalisées par Vincent ROUDADOUX et Ho Duy Nguyen 11/2010